



Réservations Accueil de loisirs LES VIOLETTES – MAREIL MARLY VACANCES TOUSSAINT 2021



Clôture des inscriptions : mercredi 06 octobre 2021

Enfant

Nom

Prénom

Classe Commune

Semaine du 25/10/2021 au 29/10/2021				
Lundi 25/10	Mardi 26/10	Mercredi 27/10	Jeudi 28/10	Vendredi 29/10
Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>
Semaine du 01/11/2021 au 05/11/2021				
Lundi 01/11	Mardi 02/11	Mercredi 03/11	Jeudi 04/11	Vendredi 05/11
Férié	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>	Journée <input type="checkbox"/>

Cocher la ou les cases correspondante(s) au(x) jour(s) d'inscription souhaité(s). Merci de remplir une fiche d'inscription par enfant.

HORAIRES :	
Journée	de 7h30 à 19h
Les arrivées s'échelonnent le matin entre 7h30 à 9h30 Les départs s'échelonnent le soir entre 16h30 à 19h.	

Tarifs	Journée Complète
EXTERIEURS	42.84 €
TRANCHE A	25.97 €
TRANCHE B	18.75 €
TRANCHE C	11.46 €
TRANCHE D	6.85 €

Modalités d'inscriptions

PREMIÈRE INSCRIPTION / RENOUELEMENT DOSSIER ANNUEL

- Télécharger sur le site internet : <https://www.ifac.asso.fr/mareilmarly>
Le dossier d'inscription dûment rempli, comprenant (Fiche de renseignement, Règlement Intérieur et Fiche sanitaire)

➤ Joindre les documents suivants :



- L'attestation d'assurance extrascolaire
- La photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- L'attestation allocataire CAF de moins de 3 mois ou
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 ou copies des 3 derniers bulletins de salaires
- Copie jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant en cas de divorce ou séparation
- P.A.I (Protocole d'accueil individualisé) en cas d'allergie ou régime alimentaire

ABSENCES/DÉSINSCRIPTION :

En cas d'absence, la Mairie procédera à une régularisation de la facturation dans les situations suivantes :

- Maladie de l'enfant, sur présentation d'un certificat médical
- En cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif officiel
- Désinscription uniquement par écrit ou par mail reçue au plus tard 5 jours ouvrés avant

Date :

Signature :

www.ifac.asso.fr

Institut de formation, d'animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.